

Présentation



De nationalité française, Marie-Anne Frison-Roche est professeur d'université. Elle a fait des études de philosophie et de droit, notamment une thèse consacrée aux droits de défense soutenue en 1988. Elle a été major du concours d'agrégation de droit privé de 1991.

Elle est actuellement professeur à Sciences Po (Paris). Ses travaux portent sur la régulation, sur la théorie générale du droit et du procès.

Actuellement professeur titulaire à Sciences Po (Paris), elle y a fondé dès son arrivée en 2000 le *Forum de la Régulation*, puis en 2001 le *Master de Droit Économique* et la *Chaire Régulation*. Au sein de celle-ci, elle a fondé le *Concours d'arbitrage international de Paris*, arbitrage simulé, portant sur un des secteurs régulés sur lesquels elle travaille : transports, télécommunications, médias, Internet, énergie, finance, banque, assurance, santé, environnement, agro-alimentaire et données personnelles.

N'étant plus en charge de ces responsabilités à partir de 2009, elle a conçu et dirige depuis *The Journal of Regulation (JR)*, qui dispose aussi bien d'une revue papier que d'un site Internet : www.thejournalofregulation.com. A la fin 2011, 200 articles y ont été publiés.

A travers l'ensemble des disciplines sur lesquelles elle travaille et écrit, à l'intérieur des branches du droit (procédure, droit des sociétés, droit financier, droit de la concurrence, droit des contrats, droit économique général, droit public économique, droit de l'Union européenne) qu'à travers d'autres disciplines (économie, philosophie et sociologie, logique juridique, rhétorique), Marie-Anne Frison-Roche vise à établir une doctrine cohérente à la fois juridique, économique et politique des règles applicables aux secteurs régulés, cette logique permettant de rendre compte de la nouvelle conception des systèmes juridiques.

Sa doctrine se base sur l'idée que la régulation existe soit par rapport à la concurrence, soit par rapport au risque. Lorsque la régulation se met en place par rapport à la concurrence, il peut s'agir, soit d'établir celle-ci, soit de la tenir à distance, pour des raisons technique ou pour des raisons politiques. La distance est encore plus forte et définitive entre la concurrence et la régulation lorsque celle-ci a un rapport avec le risque, qu'il faut prévenir ou gérer.

En outre, cette conception téléologique du droit, qui justifie les régulateurs, une légitimité obtenue ex post, etc., a remplacé la précédente l'organisation politique du droit, d'une façon plus générale.

Par ses travaux et dans ses interventions publiques, Marie-Anne Frison-Roche construit un droit autonome de la régulation, commun à tous les secteurs régulés, et rend compte de l'évolution générale d'un droit qui a pris ses distances avec l'Etat. Cela écarte la confusion

souvent faite entre droit de la concurrence et droit de la régulation, entre droit et politique. Cela aboutit à une organisation triangulaire entre trois pôles de puissance : le droit, l'économie et le Politique.

Cette vision très transversale a justifié qu'elle soit fréquemment sollicitée par des gouvernements, des régulateurs, des juridictions ou des entreprises pour expliciter les principes directeurs de la régulation, soit dans ses principes communs au-delà du sectoriel, soit dans ses principes techniques propres à un secteur soit à travers des analogies entre plusieurs secteurs. En outre, elle est sollicitée par des expertises en matière d'organisation juridictionnelle ou politique.

Par ailleurs, elle a développé des activités éditoriales. Tout d'abord, à travers la direction de la collection "Cours Dalloz" aux éditions Dalloz, qui permet aux étudiants d'accéder à l'ensemble des matières de droit privés par des manuels. Puis, par la collection "Droit et Economie" aux éditions Lextenso -LGDJ, constituée de monographies ou d'ouvrages collectifs de recherches dans lesquels convergent sur une même problématique des économistes et des juristes. Enfin, par une série d'ouvrages, qui vise à ouvrir le droit et les perspectives adjacentes à un public non spécialiste mais curieux de mieux comprendre le droit et ce qui lui est connexe, en construction aux Éditions Fayard.

Elle a écrit de très nombreux livres et environ 300 articles. Elle a organisé une quarantaine de manifestations et dirigé un même nombre d'ouvrages collectifs. Elle participe très régulièrement au débat académique et public.

Pour accéder à son C.V. complet, cliquez [ici](#).